

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITÉES EN SORTIE DE STATION D'ÉPURATION (VETSSE)

Le présent rapport porte sur le compte administratif du budget de Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration (VETSSE) pour l'exercice 2020.

LES RESULTATS

■ Au niveau de la section de fonctionnement :

Aucune recette, et aucune dépense n'a été enregistrée sur l'exercice 2020.

Le résultat de l'exercice est donc de 0,00 €.

Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (10 240 €), le résultat de clôture présente un excédent de 10 240 € qu'il convient d'affecter.

■ Au niveau de la section d'investissement :

Il n'y a ni recette, ni dépense enregistrée sur l'exercice 2020.

Le résultat de l'exercice est donc de 0,00 €.

Après prise en compte des excédents antérieurs reportés (71 343,03 €) et compte tenu des restes à réaliser en dépenses (323 399,99 €) et en recettes (329 850,00 €), le résultat définitif présente un excédent de 77 793,04 €.

L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu de l'absence de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé au Conseil municipal de maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240 € au niveau de la section de fonctionnement.

Ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2021.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe Valorisation des Eaux Traitées en Sortie de Station d'Épuration ;
- D'arrêter les résultats de l'exercice 2020, comme suit :
 - o En section de fonctionnement : 0,00 €,
 - o En section d'investissement : 0,00 € ;
- D'arrêter le montant des restes à réaliser comme suit :
 - o 323 399,99 € en dépenses
 - o 329 850,00 € en recettes ;
- De maintenir le résultat de clôture de fonctionnement de 10 240,00 € au niveau de la section de fonctionnement ; ce montant sera repris au chapitre 002 « Résultat de fonctionnement reporté » au budget supplémentaire 2021 ;
- D'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction des Finances

**BUDGET DE VALORISATION DES EAUX TRAITEES
EN SORTIE DE STATION D'EPURATION
(VETSSE)**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020
ANNEXE DETAILLEE**

ELEMENTS DE CONTEXTE

Pour rappel, le service VETSSE, destiné à l'arrosage des espaces verts et aux usages industriels, a été créé sous la forme d'un SPIC (Service Public Industriel et Commercial), par délibération du 5 avril 2016 (n° 2016-052).

Accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage, la Collectivité avait prévu d'inclure, outre l'exploitation et le développement des installations, les travaux relatifs à la construction des infrastructures dans le périmètre d'une délégation de service sous forme de concession (affaire 2016-121).

Le Conseil municipal a approuvé en 2017 le versement d'une subvention d'équipement (délibération 17/062 du 06/06/2017) et d'une subvention de fonctionnement (délibération 17/143 du 05/12/2017) au budget VETSSE, afin de faire face aux dépenses de préfiguration du projet.

En février 2018, le Préfet a pris l'arrêté n°2018-181/SG/DRECV portant autorisation, au titre du Code de l'Environnement, du projet de réutilisation des eaux usées traitées en sortie de station d'épuration. Cependant cette autorisation est assortie de dispositions techniques (distance de 5 m par rapport aux voies circulées) rendant impossible le déploiement du projet sur son périmètre initial. Ainsi, 80% des espaces destinés à l'irrigation sont exclus du projet, mettant en péril sa pertinence et sa viabilité économique.

Pour rappel, le process proposé par la Ville est basé sur un traitement par osmose inverse, technologie garantissant une qualité de l'eau très poussée.

La Ville, soutenue dans sa démarche par le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Ecocité et ses membres, poursuit les discussions avec les services instructeurs locaux et les ministères de la Transition Ecologique, de la Santé et des Outre-mer afin de faire évoluer la réglementation, celle-ci ne prenant pas en compte la qualité de l'eau traitée. En parallèle, une demande de dérogation nationale a été faite auprès du Premier ministre par courrier du 23 décembre 2020, cosigné par le Président du Territoire de la Côte Ouest, le Président du GIP et le Maire de la Commune de Le Port.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (titres et mandats émis) ainsi que la reprise de l'excédent reporté.

Chapitre	Total budget	Réalisation	dont rattachement	taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	5 240,00	-	-	-
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00	-	25 000,00	-

Dépenses	10 240,00	-	-	0,0%
-----------------	------------------	----------	----------	-------------

Chapitre	Total budget	Réalisation	dont rattachement	taux de réalisation
002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 240,00	10 240,00	-	100,0%

Recettes	10 240,00	10 240,00	-	100,0%
-----------------	------------------	------------------	----------	---------------

Sur l'exercice, on ne constate pas de mouvements en recettes et, en dépenses.

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Reprise Excédents antérieurs reportés	0,00	10 240,00	10 240,00
Résultat définitif de clôture	0,00	10 240,00	10 240,00

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Le tableau présenté ci-après par chapitre fait apparaître les réalisations de l'année (mandats et titres émis) ainsi que les restes à réaliser (RAR) :

Chapitre	Total budget	Réalisation	RAR	Total réalisation	Taux de réalisation
20 - Immobilisations incorporelles	396 935,81	-	323 399,99	323 399,99	81,5%
21 - Immobilisations corporelles	4 257,22	-	-	-	-

Dépenses	401 193,03	-	323 399,99	323 399,99	80,6%
-----------------	-------------------	----------	-------------------	-------------------	--------------

Chapitre	Total budget	Réalisation	RAR	Total réalisation	Taux de réalisation
13 - Subventions d'investissement	329 850,00	-	329 850,00	329 850,00	100,0%
001 - Résultat d'investissement reporté	71 343,03	71 343,03	-	71 343,03	100,0%

Recettes	401 193,03	71 343,03	329 850,00	401 193,03	100,0%
-----------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	---------------

Sur l'exercice, on ne constate pas de mouvements en recettes et, en dépenses.

Les restes à réaliser concernent :

- en dépenses : le solde restant sur le marché de maîtrise d'œuvre ;
- en recettes : le solde de la subvention d'investissement votée par la collectivité en 2017.

■ Le résultat se décline de la façon suivante :

DEPENSES	RECETTES	SOLDE
0,00	0,00	0,00
0,00	71 343,03	71 343,03
0,00	71 343,03	71 343,03
323 399,99	329 850,00	6 450,01
323 399,99	401 193,03	77 793,04

Résultat de l'exercice
Reprise du résultat antérieur reporté
Résultat intermédiaire de clôture
Restes à réaliser
Résultat définitif